

Prissac, le 6 octobre 2017

Monsieur Hubert Jouot  
Commissaire enquêteur pour l'enquête publique ouverte en vue de l'autorisation  
d'exploiter une carrière sur la commune de Pouligny Saint Pierre

à

Monsieur le Préfet de l'Indre

Objet : Dossier d'enquête  
Référence : Arrêté préfectoral n° 36-2017-08-18-001 du 18 août 2017 portant ouverture de  
l'enquête publique

Monsieur le Préfet,

Comme stipulé par l'arrêté cité en référence, le dossier de l'enquête publique est déposé à la  
mairie de Pouligny Saint Pierre, siège de l'enquête ; il est aussi consultable sur le poste  
informatique mis à la disposition du public dans la mairie ainsi que dans les mairies des  
quatre communes incluses dans le périmètre d'affichage.

Le dossier est composé de documents identifiés par des lettres allant de A à H, d'une carte de  
localisation, de trois plans et de l'avis de l'autorité environnementale.

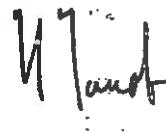
Le mercredi 27 septembre 2017, j'ai assuré une permanence de 09 h à 12 h. En déployant les  
différents documents constituant le dossier, j'ai constaté l'absence du « Document H : Etude  
d'impact hydrologique ».

Je l'ai alors signalé à la mairie et j'en ai porté mention sur le registre de l'enquête.

Le document a finalement été édité par la mairie et mis dans le dossier de l'enquête. J'ai  
constaté sa présence lors de la permanence que j'ai tenue le mardi 3 octobre de 09 h à 12 h ;  
j'ai vérifié sa pagination, je l'ai paraphé à cette date et porté mention de sa présence sur le  
registre.

Pendant l'absence de ce document, le dossier de l'enquête est resté consultable par le public  
dans son intégralité sur le poste informatique.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération



Destinataire : M. le Préfet de l'Indre  
Copies : M. le Président du Tribunal Administratif de Limoges  
M. le Maire de Pouligny Saint Pierre

Prissac, le 26 octobre 2017

Monsieur Hubert Jouot  
Commissaire enquêteur pour l'enquête publique  
relative à l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire  
sur le territoire de la commune de Pouligny Saint Pierre

à

Monsieur le Préfet de l'Indre

Objet : Demande de délais supplémentaires pour produire les documents attendus

Références : a) Code de l'Environnement et notamment son article L 123-15  
b) Arrêté préfectoral n° 36-2017-08-18-001 du 18 août 2017 portant ouverture  
de l'enquête publique

Monsieur le Préfet,

L'enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire sur la commune de Pouligny Saint Pierre a été close le vendredi 20 octobre 2017.

Elle a suscité auprès du public un très fort intérêt : plus de deux cents contributions, lettres ou notes m'ont été adressées, et pour la majeure partie d'entre elles, au cours de la dernière semaine de l'enquête.

L'arrêté cité en référence stipule que :

- à l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur convoquera le demandeur dans la huitaine, et lui communiquera sur place les observations écrites et orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal de synthèse,
- dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner sa réponse, le commissaire enquêteur transmettra à la DDCSPP de l'Indre le rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, et ses conclusions motivées.

Destinataire : M. le Préfet de l'Indre

Copie : M. le Président du Tribunal Administratif de Limoges

En considération du nombre élevé des observations et des documents reçus à étudier, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder des délais supplémentaires :

- dix jours pour établir le procès-verbal de synthèse destiné au demandeur et le convoquer,
- deux semaines pour transmettre le rapport et ses conclusions motivées.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération

M Land

155 2/2 H



PRÉFET DE L'INDRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'INDRE

CHATEAUROUX, LE

02 NOV. 2017

SERVICE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE SANTE ET PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Martine AUBARD  
Téléphone : 02 54 60 38 09  
Mél : martine.aubard@indre.gouv.fr

Monsieur Hubert JOUOT  
Saint-Louis  
36370 PRISSAC

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
une installation classée – Carrière à  
Pouligny Saint-Pierre – Demande délai  
supplémentaire.**

Monsieur,

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges vous a désigné en tant que commissaire enquêteur pour assurer, l'enquête publique relative au dossier présenté par Mme la Gérante de la SARL ETABLISSEMENTS MOREAU en vue de l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire, située sur le territoire de la commune de POULIGNY-SAINT-PIERRE.

L'enquête publique s'est déroulée à la mairie de POULIGNY-SAINT-PIERRE, du vendredi 15 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 inclus.

Par courrier recommandé en date du 26 octobre 2017 reçu en DDCSPP de l'Indre le 30 octobre dernier, vous avez bien voulu me faire connaître les difficultés que vous rencontrez pour respecter les délais pour me transmettre votre rapport, vos conclusions et votre avis, suite à l'enquête précitée.

Conformément à l'article L 123-15 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous informer qu'après avis favorable du porteur de projet communiqué ce jour par courriel, je vous accorde un délai supplémentaire comme demandé.

Votre rapport, vos conclusions et avis devront me parvenir le 8 décembre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Départementale,  
Et par délégation  
Le Directeur Adjoint

Didier AUBINEAU

-Copie pour information : DREAL – Unité Départementale de l'Indre

DDCSPP de L'INDRE  
Cité Administrative – Bâtiment A – BD George SAND – CS 30613  
36020 Châteauroux cedex  
Téléphone 02.54.53.82.00 - Télécopie : 02.54.53.82.17

Nos bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h30 – Nous vous conseillons de prendre rendez vous

107  
M 111

Prissac, le 6 décembre 2017

Monsieur Hubert Jouot  
Commissaire enquêteur pour l'enquête publique  
relative à l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire  
sur le territoire de la commune de Pouligny Saint Pierre

à

Monsieur le Préfet de l'Indre

Objet : Demande de délais supplémentaires pour produire les documents attendus

Références : a) Code de l'Environnement et notamment son article L 123-15  
b) Arrêté préfectoral n° 36-2017-08-18-001 du 18 août 2017 portant ouverture  
de l'enquête publique  
c) Lettre en date du 2 novembre du Préfet de l'Indre

Monsieur le Préfet,

L'enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire sur la commune de Pouligny Saint Pierre a été close le vendredi 20 octobre 2017.

En raison du fort intérêt suscité par le public, je vous avais demandé un délai supplémentaire pour produire les documents attendus.

Par la lettre citée en référence c), vous avez indiqué que mes conclusions et avis doivent vous parvenir le 8 décembre.

Ayant été confronté ces derniers temps à des difficultés avec un de mes proches, j'ai pris du retard dans la rédaction de mes travaux.

Aussi, ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder de reporter au 20 décembre la date de remise de ces documents.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération



Destinataire : M. le Préfet de l'Indre  
Copie : M. le Président du Tribunal Administratif de Limoges